

# Procès Verbal

**DATE DE  
CONVOCAATION :**

08 février 2024

**DATE  
D’AFFICHAGE :**

08 février 2024

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS :**

En exercice : 13

Présents : 11

Absents : 0

Votants : 13

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi quinze février, à dix-sept heures, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Mme Cécile LE SOMMER.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Jean-Marc DUPEYRAT, Mme Cécile LE SOMMER, M. Vincent CHARLIN, Mme Christine HERY, M. Jean-Yves COUEDEL, M. Nicolas MARGERIN, M. Gilles SERRÉ, Mme Brigitte LONEUX, Mme Odile MORIO, Madame Bernadette BREMAND, M. Daniel HARDY.

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :**

Mme Isabelle CHABRAN qui a donné procuration à M. MARGERIN, Mme Chantal MARTIN qui a donné procuration à Mme LONEUX.

**SECRETARE DE SEANCE :**

Mme Karine CHIFFOLEAU est désigné(e) secrétaire de séance.

**APPEL ET VALIDATION DU QUORUM**

Mme. la Vice-Présidente accueille les participants.

Le quorum étant atteint, la séance débute 17 h 00.

**DESIGNATION DU SECRETARE DE SEANCE**

Mme Karine CHIFFOLEAU est désignée secrétaire de séance.

**PREAMBULE**

Mme LE SOMMER présente la salle Ty Ker, nouvelle salle où auront lieu désormais les Conseils d'Administration.

**VALIDATION des PROCES VERBAUX du PRECEDENT CONSEIL  
d'ADMINISTRATION**

Le procès-verbal du 14 décembre 2023 est adopté à l'unanimité sans remarque particulière.

## CCAS de SARZEAU

### ORDRE DU JOUR

#### **AIDE SOCIALE**

2024-001 - ATTRIBUTION D'UNE AIDE SOUS FORME DE BON D'ACHAT AUX RESTOS DU COEUR DE SARZEAU POUR NOËL 2023

#### **ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES**

2024-002 - CCAS-BUDGET PRIMITIF 2024

2024-003 - MAPA-RESIDENCE AUTONOMIE:BUDGET PRIMITIF 2024

#### **INFORMATIONS**

# Sommaire

2024-001 - Attribution d'une aide sous forme de bon d'achat aux restos du coeur de Sarzeau pour Noël 2023.....	2
2024-002 - CCAS-Budget primitif 2024 .....	3
2024-003 - MAPA-Résidence autonomie:Budget primitif 2024 .....	5
Décisions prises par délégation.....	9

## **AIDE SOCIALE**

### **2024-001 ATTRIBUTION D'UNE AIDE SOUS FORME DE BON D'ACHAT AUX RESTOS DU COEUR DE SARZEAU POUR NOËL 2023**

*Rapporteur : Cécile LE SOMMER*

La commune alloue chaque année une aide aux Restos du Cœur pour l'achat de denrées destinées aux bénéficiaires sarzeautins.

Cette aide attribuée par le CCAS est abondée par les « dons » réalisés par les personnes qui ne souhaitent ni participer au repas ni recevoir de colis pour Noël.  
Ce point n'appelant aucun commentaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt d'apporter un soutien aux Restos du Cœur,

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE de ses membres présents ou représentés, décide de :**

**Article 1 : - ATTRIBUER une aide sous forme de bon d'achat d'une valeur de 3 300 euros à l'antenne des Restos du Cœur de Sarzeau pour l'année 2023.**

## **ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES**

### **2024-002 CCAS-BUDGET PRIMITIF 2024**

**Rapporteur : Cécile LE SOMMER**

Le budget CCAS 2024 est établi avant la reprise des résultats 2023.

Au 31.12.2023, le CCAS devrait constater un résultat de l'ordre de 260 K€ en fonctionnement et 372 K€ en investissement qui sera repris en Décision Modificative.

Suite à la clôture du budget SAAD, certaines charges perdurent, comme par exemple le paiement des cotisations CNRACL des agents détachés à l'ADMR ou encore les salaires d'agents qui n'ont pas pu être transférés dont l'incidence financière est anticipée sur la masse salariale 2024.

#### **Administration du CCAS :**

La subvention de la commune passe à 150 000 € pour 2024 compte tenu de l'excédent cumulé les exercices précédents. Elle sera réajustée en 2025.

Dans le cadre du projet Mairie, la localisation du CCAS devrait changer en 2024. En effet, les bureaux vont être transférés à l'Îlot Francheville.

La nomination d'un agent au poste de direction, ainsi que la prévision d'un remplacement congé maternité génèrent une variation de la masse salariale (+ 15 000 €).

#### **Action sociale :**

Le service social est animé par une CESF (Conseillère en Economie Sociale et Familiale) à temps complet.

Le budget alloué aux aides versées aux personnes en difficulté est de 29 000 € pour 2024 (+ 3 000 € pour les secours d'urgence).

Le Noël des anciens est prévu à 30 000 € en dépenses (D/6232 principalement).

#### **Portage de Repas :**

Le service reste globalement équilibré avec une prévision de recettes de 180 560 € et des charges détaillées comme suit :

- Personnel 36 K€
- Location de véhicule (8100 €) et carburant (4 500 €)
- Achat de repas 91 830 € ; montant en hausse par rapport au BP 2023 (+11 165 €) compte-tenu de l'augmentation des tarifs de notre prestataire.

La section d'investissement se limite à l'équilibre au niveau des recettes générées par les amortissements. Un ajustement sera réalisé en DM 2024-01 après la reprise des résultats 2023.

Ce point n'appelant aucun commentaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M14,

Considérant la délibération du Conseil d'Administration du 16 novembre 2023 portant débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE de ses membres présents ou représentés, décide de :

- Article 1 : - RETIRER la délibération 2023-039-CCAS – Budget primitif 2024
- Article 2 : - ADOPTER le Budget Primitif du CCAS 2024 tel que résumé ci-après, lequel s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes :

<b>Section d'exploitation</b>	
<b>Dépenses</b>	
011 Charges à caractère général	183 130,00 €
012 Charges de personnel	341 288,00 €
065 Autres charges de gestion courantes	40 510,00 €
042 Opérations d'ordres	8 001,00 €
067 Charges exceptionnelles	500,00 €
	<b>573 429,00 €</b>
<b>Recettes</b>	
013 Atténuations de charges	214 169,00 €
042 Opérations d'ordres	1 000,00 €
070 Produits des services	192 870,00 €
074 Dotations, subventions et participations	165 340,00 €
077 Produits exceptionnels	50,00 €
	<b>573 429,00 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	
<b>Dépenses</b>	
040 Opérations d'ordres	1 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	7 351,00 €
27 Créances sur des particuliers	6 000,00 €
	<b>14 351,00 €</b>
<b>Recettes</b>	
10 Dotations, fonds divers et réserves	350,00 €
040 Opérations d'ordre	8 001,00 €
27 Créances sur des particuliers	6 000,00 €
	<b>14 351,00 €</b>

**Annexes :**

La maquette budgétaire complète sera disponible sur le site sécurisé et sous format papier sur demande auprès de la Direction générale des services.

## ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES

### 2024-003 MAPA-RESIDENCE AUTONOMIE:BUDGET PRIMITIF 2024

Rapporteur : Cécile LE SOMMER

Le budget 2024 MAPA est établi avant la reprise des résultats de l'exercice 2023.

La proposition budgétaire s'établit selon les axes évoqués ci-après.

#### 1. Tarifification de la dépendance à la Résidence des Chênes en 2024

Le tarif dépendance est sollicité en hausse de 4% :

Tarifs arrêtés par le CD56 sollicités	Tarif 2021	Tarif 2022	Tarif 2023	Tarif 2024 sollicité
Dépendance GIR 1	36.28 €	36.84 €	38.32 €	<b>39.85 €</b>
Dépendance GIR 2	30.47 €	30.95 €	32.19 €	<b>33.48 €</b>
Dépendance GIR 3	23.94 €	24.32 €	25.29 €	<b>26.30 €</b>
Dépendance GIR 4	15.23 €	15.47 €	16.09 €	<b>16.73 €</b>

#### 2. Les dépenses afférentes à l'exploitation courante

	Réel 2020	Réel 2021	Réel 2022	Total prévu 2023	ré u
Total des dépenses	71 782 €	82 215.	83 084 €	104 060 €	

#### Compte 60612 – énergie, électricité

Ce poste est seulement augmenté de 15 % en raison de l'anticipation déjà faite sur le budget 2023.

#### Compte 60621 – combustibles et carburants

Ce poste de dépendance est en forte baisse passant de 21 875 € prévus en 2023 à 14 100 en 2024. La réhabilitation de la chaudière a été réalisée au deuxième semestre 2021 et terminée à l'été 2022. Cette évolution permet de faire une économie de consommation. Par ailleurs, les prix du gaz ont été renégociés courant 2023 permettant d'obtenir des tarifs plus compétitifs.

#### Compte 6282 – prestation d'alimentation à l'extérieur

Les repas sont toujours fournis par l'EHPAD de Francheville et ce depuis septembre 2015. La cuisine est désormais une « cuisine satellite » du lieu de production.

Il est prévu une hausse des tarifs de 6 % du fait des augmentations des prix des denrées et des charges de personnel.

#### Compte 6288 – autres services extérieurs

Depuis 2017, les animations et ateliers avec des prestataires extérieurs sont organisés dans le cadre du forfait autonomie attribué à la résidence. Il s'agit de gym douce, sorties ...

En outre, la gouvernante réalise des actions de prévention tout au long de l'année.

### 3. Le personnel

	Réel 2020	Réel 2021	Réel 2022	Total prévu 2023	BP 2024
Total des dépenses	250 259 €	242 956.13€	276 496 €	304 602 €	306 850 €

Le personnel de la Résidence est stable :

- 2 agents de nuit à temps complet
- 4 agents de jour dont 1 agent à temps complet et 3 agents à temps non complet (30/35<sup>ème</sup>)
- 1 gouvernante, qui est AMP, à temps complet.

Par ailleurs, lorsque cela est possible, les agents assurent le remplacement des collègues absentes (congrés, maladies...). En complément, le recrutement d'agents en contrat à durée déterminé pour des remplacements est nécessaire afin d'assurer une présence 24h/24 à la Résidence. L'année 2023 a été très fortement marquée par une absence de candidature pour effectuer le rôle d'agent social.

La gouvernante de l'établissement assure sur un mi-temps les tâches de coordination auprès des résidents et des agents et sur un deuxième mi-temps l'animation de la Résidence et plus particulièrement les actions de prévention prévues au CPOM.

Le forfait autonomie est ainsi utilisé, pour plus de la moitié, pour financer ce salaire et pour le solde des animations diverses telles que des sorties thématiques de groupe, culture, histoire..., pour le financement d'intervenants extérieurs proposant des activités d'art plastique, de bien-être, d'activité manuelles, physiques...

En outre la gouvernante, de formation Aide Médico-Psychologique, accompagne les résidents selon leurs besoins ou difficultés du moment afin de prolonger l'autonomie.

La prime Ségur attribuée aux agents sociaux de la Résidence sous forme de prime valant complément indemnitaire de traitement (49 pts d'indice) impacte fortement ce groupe de dépenses ; le montant était estimé à 27 557 € pour 2023 mais une régularisation devrait intervenir courant 2024 avec un remboursement prévisionnel de 7 000 €. Pour 2024, le montant total du versement est estimé à 20 000 €.

La provision pour charge (CET) s'élèvera à 10 950 € au 31.12.2023 ; elle pourra être mobilisée en cas de mouvements de personnel.

La direction de la Résidence est assurée par la Directrice du CCAS, elle supervise la Résidence Autonomie et le service de Portage des repas à domicile ; elle est rémunérée sur le budget du CCAS, comme les services des ressources humaines et de la comptabilité, une refacturation est effectuée pour la quote part de travail réalisé pour l'établissement.

Le total des sommes refacturables par le CCAS s'élève à 21 650 € pour 2023. Le montant est reconduit pour 2024.

### 4. Les dépenses afférentes à la structure

	Réel 2020	Réel 2021	Réel 2022	Total prévu 2023	BP 2024
Total des dépenses	107 423 €	114 122.58	114 212 €	111 470 €	114 235 €

Les vacances de logements ont été moindre en 2023, avec 1 décès et 2 départs pour un total de 79 jours. Les résidents entrant désormais assez tardivement en établissement, la durée de séjour semble se réduire.



Avec l'inflation, le risque d'impayés s'accroît également car les revenus moyens des résidents restent bas.  
 En 2024, par prudence, des impayés/vacances sont toujours prévus à hauteur de 3 mois, incluant loyer et charges.  
 Les vacances de logements et impayés pourront être couverts par la provision pour risques désormais à 6 494 €.

**5. La dépendance**

La dépendance est prévue pour 4 personnes Girées 4 et 1 personne Girée 3 sur quelques mois, déjà présentes dans la Résidence.

Les autres résidents présents ou à venir sont des personnes en GIR5 ou GIR6

Les recettes liées à la refacturation des repas augmentent de 6%, impactées par l'inflation sur les denrées alimentaires.

Ce point n'appelant aucun commentaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu l'instruction comptable M22,

Considérant la délibération du Conseil d'Administration du 16 novembre 2023 portant débat d'orientation budgétaire et la proposition tarifaire pour 2024,

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE de ses membres présents ou représentés, décide de :**

- Article 1 : - **RETIRER la délibération 2023-040-MAPA-Résidence autonomie : Budget primitif 2024**
- Article 2 : - **ADOPTER LE BUDGET PREVISIONNEL 2024 MAPA – Résidence autonomie des Chênes tel que résumé ci-après :**

<b>Section d'exploitation</b>	
<b>Dépenses</b>	
Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	103 132,00 €
Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	306 850,00 €
Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	114 235,00 €
	<b>524 217,00 €</b>
<b>Recettes</b>	
Groupe 1 : Produits de la tarification	247 264,00 €
Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	276 953,00 €
	<b>524 217,00 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	
<b>Dépenses</b>	
16 Dépôts et cautionnement	3 670,00 €
20 Immobilisations incorporelles	5 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	6 471,00 €
	<b>15 141,00 €</b>

Recettes	
10 Dotations, fonds divers et réserves	3 700,00 €
16 Dépôts et cautionnement	3 670,00 €
28 Amortissement des immobilisations	7 771,00 €
	<b>15 141,00 €</b>

Article 3 : - PROPOSER au Département un projet de tarification 2023 majorée d'une augmentation de 4 % à compter du 1er avril 2024, soit :

- GIR 1 : 39.85 €
- GIR 2 : 33.48 €
- GIR 3 : 26.30 €
- GIR 4 : 16.73 €

# QUESTIONS DIVERSES

## INFORMATIONS

M. DUPEYRAT fait un point d'étape sur la politique sociale. Il présente le power-point actualisé en ce début 2024. Il propose que des points d'étape soient fait chaque année.

M. DUPEYRAT réprecise qu'une phase de diagnostic a été réalisée en 2021 suivie en 2022 de la définition de la politique sociale. Depuis 2023, le CCAS et la Mairie sont dans une phase d'engagement et de mise en œuvre de la politique sociale établie.

Les six axes retenus sont : la santé, le logement social, les personnes en situation de précarité, le bien vieillir, la mobilité et le soutien à la parentalité.

### La santé

Actuellement, il n'y a que 4 médecins en exercice à Sarzeau alors qu'il en faudrait 10 voire 12 dans les années à venir.

En 2022, des professionnels de santé ont créé une MSP (Maison de Santé Pluriprofessionnelle), cette association aboutie aujourd'hui à une SISA (Société intercommunale de soins ambulatoires).

En plus de ces projets, la collectivité envisage la création d'un Pôle de santé. Cela permettra de regrouper plusieurs professionnels de santé avec des équipements modernes.

La construction se fera avec Morbihan Habitat.

Ce Pôle sera ouvert en 2027.

Mme BREMAND s'interroge sur le droit qu'ont les médecins généralistes aujourd'hui à Sarzeau de facturer 32€ la consultation.

M. DUPEYRAT précise que c'est de la médecine libérale et que chaque médecin est libre de pratiquer ses tarifs.

M. HARDY demande combien de sarzeautins sont sans médecin traitant aujourd'hui ?

M. DUPEYRAT répond ne pas avoir la donnée précise à Sarzeau mais rappelle qu'il n'y a que 4 médecins en exercice à Sarzeau alors qu'il en faudrait 10.

M. HARDY demande par qui sera réalisée la gouvernance de ce pôle.

M. DUPEYRAT indique que ce n'est pas établi précisément à ce jour.

### Le logement social et abordable

Mme LE SOMMER indique qu'il y du retard sur certaines livraisons. Cette année, seront livrés des logements au Domaine des Pins et sur Trévenast.

Mme BREMAND estime qu'il serait intéressant d'accompagner les personnes qui sont depuis longtemps en logement social et dont les ressources ont augmenté vers le parc privé.

M. DUPEYRAT dit que c'est impossible pour le moment puisque le marché dans le privé est bloqué également.

Mme LE SOMMER évoque l'ouverture de la Résidence Habitat Jeunes en 2026 qui accueillera 30 jeunes. Aussi, 35 logements seront livrés en 2026 au travers du Bail Réel Solidaire.

Mme LE SOMMER informe du prochain projet de mise en relation de bailleurs et de demandeurs au travers de la cohabitation. Nous allons essayer de travailler avec Ensemble 2 Générations.

M. MARGERIN indique que c'est par la multiplication des projets tels qu'évoqués précédemment que nous arriverons à proposer une offre satisfaisante.

## **Zoom sur l'habitat des personnes âgées**

Mme LE SOMMER informe que plusieurs modèles existent pour développer l'offre sociale spécifique pour les personnes âgées ; plusieurs possibilités sont à l'étude actuellement.

M. DUPEYRAT évoque le besoin de personnes de plus de 65 ans qui auraient peut-être besoin de se rapprocher du centre et partager des services, des pièces avec d'autres personnes voire des plus jeunes. L'idée serait de proposer un sujet mixte et complémentaire.

M. HARDY dit que ces résidences sont un sujet majeur aujourd'hui, il est essentiel de développer l'offre sociale pour les personnes âgées.

## **Les personnes en situation de précarité**

Mme LE SOMMER indique que le nombre de personnes en situation de précarité ne diminue pas et c'est parfois difficile de les accompagner afin qu'elles se sortent de situations délicates.

Le CCAS adapte les aides financières en fonction des besoins des personnes qu'il accompagne.

Le CCAS et la commune ont un rôle de soutien des associations telles que les Retos du Coeur avec la livraison du nouveau bâtiment en février.

Mme LE SOMMER informe également tout faire pour promouvoir SOLIHA auprès des bailleurs privés.

M. SERRE indique travailler sur le projet de café solidaire avec restitution mi-mars.

## **Le bien vieillir**

Mme LE SOMMER rappelle qu'en 2023 les actions de prévention sur la sécurité et cambriolage ont eu lieu. En 2024, une action Sérénité au volant est en cours et va débiter une action sur l'Activité Physique Adaptée jusqu'en juin. Le soutien au Répît se poursuit également.

Mme LE SOMMER informe qu'une vingtaine de personnes se sont proposées bénévoles pour participer au Ciné Relax.

M. HARDY souligne que c'est important que chacun sache que ces séances sont ouvertes à tout le monde, c'est ça l'inclusion.

Mme LE SOMMER insiste sur la nécessité d'installation de bancs, cela incite à l'activité physique, aux rencontres, à la prévention de l'isolement.

M. HARDY souhaite évoquer le volet santé et autonomie pour les personnes âgées au travers du décret de juillet 2023 prévoyant la restructuration de l'aide à domicile. Ce décret prévoit de créer des structures polyvalentes sous le nom SAD (Service Autonomie à Domicile). De ce fait le Conseil Départemental et l'ARS vont travailler ensemble. Une rencontre territoriale (territoire du SIAD) est prévue à Sarzeau le 22 février. A cette réunion, sont invités tous les acteurs privés, publics et associatifs, cela va demander aux acteurs de terrains de se regrouper. Il s'agit d'une mutation très importante avec un territoire élargi (territoire du SIAD de Surzur). Le Conseil Départemental invite à réduire le nombre de SAAD par des fusions ou autre. M. Hardy demande à être attentif au sujet.

## **La mobilité**

Mme LE SOMMER indique l'importante de fait connaître Créacéo (Transdev) qui permet de faire face en partie à la difficulté de mobilité sur territoire.

Mme LONEUX évoque la difficulté de mobilité de certains bénéficiaires des Restos et le manque d'arrêt de bus.

M. DUPEYRAT indique qu'il y a une demande actuelle auprès de l'agglomération pour un arrêt de bus rue Adrien Régent.

### **Le soutien à la parentalité.**

Mme LE SOMMER informe que Mme HOUZIAUX fait un gros travail sur la convention globale territoriale. Elle confirme également l'ouverture de la future MAM fin 2024, celle-ci accueillera 4 assistantes maternelles pour 16 enfants.

M. HARDY rappelle qu'auparavant la petite enfance était une compétence CCAS, il souhaiterait une présentation de ce pôle petite enfance et jeunesse en conseil d'administration.

### **Les thèmes transversaux :**

Mme LE SOMMER rappelle le soutien aux associations notamment au travers d'un nouveau règlement d'attribution des subventions.

M. MARGERIN qui a participé à ces travaux indique que le souhait était de rendre plus lisible les conditions d'attribution des subventions.

La séance est close à 19 h

## **PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Mercredi 27 mars 2024

### **SIGNATURE DU PROCES-VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 FÉVRIER 2024**

**La secrétaire de séance**  
Karine CHIFFOLEAU



**Le Président du CCAS**  
Jean-Marc DUPEYRAT

